

TITRE 2 : LES CONSTRUCTIONS SOUS FORME DE PAPAUTÉ ET DE RÉPUBLIQUE

« M. DE MARESCALCHI :

— *Sire, que ferons nous de la République de Saint-Marin ?*

NAPOLÉON BONAPARTE :

— *Ma foi ! Conservons-là, ne fut-ce que comme un échantillon de république »³⁹⁰.*

ASPHONSE BALME (L.-J.)

130. Les micro-États européens sont principalement le résultat d'une évolution monarchique qui sut s'adapter aux évolutions sociétales afin de préserver un système institutionnel d'un autre temps mais toujours en vigueur. D'autres micro-États doivent notamment leur survivance à un atypisme historique, religieux ou politique qui leur permit de résister à l'évolution moderne qu'a pu connaître l'Europe contemporaine. Indépendamment des jeux et alliances de familles, certains micro-États européens doivent leur survivance à un caractère religieux (**CHAPITRE 1**) ou à une histoire médiévale rocambolesque (**CHAPITRE 2**).

CHAPITRE 1 : L'ÉTAT DU VATICAN

« Le secret du prestigieux rayonnement exercé par le Vatican tient en un seul mot : le pape. C'est pour lui qu'existe l'Etat de la cité du Vatican, créée pour lui permettre d'exercer en toute indépendance son pouvoir spirituel »³⁹¹.

POUPARD (P.)

131. Le Vatican est le plus petit État du monde avec une superficie de 0,44 km² sur laquelle cohabitent deux entités juridiques distinctes que sont le Saint-Siège (autorité spirituelle) et l'État de la cité du Vatican (autorité temporelle). Cet État enclavé dans la ville de Rome, bénéficie d'une extraterritorialité sur de nombreuses dépendances hors cité³⁹². Monarchie sacerdotale sous forme d'État théocratique, le Pape³⁹³, élu chef de l'autorité spirituelle et temporelle dispose du pouvoir absolu (exécutif, législatif et judiciaire). L'atypisme de ce

³⁹⁰ Propos échangés entre Napoléon BONAPARTE et le Ministre des Affaires étrangères du Royaume d'Italie. Cf., ASPHONSE BALME (L.-J.), *La République de Saint-Marin, enclave du Royaume d'Italie*, Paris, Kessinger Publishing, 1873, p. 3, BARGHON DE FORT-RION (F.), *Napoléon et la République de Saint-Marin*, Bayeux, Impr. de Saint-Ange DUVANT, 1879, p. 1.

³⁹¹ POUPARD (Mgr. P.), *Connaissance du Vatican*, Paris, Ed. Beauchesne, 1967, p. 45.

³⁹² FREMY (M.) et (D.), *op. cit.*, p. 1160.

³⁹³ L'expression « *papa* » marque un profond respect et a été employée jusqu'au VI^e siècle pour désigner tout évêque avant d'être réservée spécifiquement à l'évêque de Rome. Cf. GAUDEMET (J.), LE BRAS (G.) [Dir.], *L'Église dans l'Empire Romain (IV^e – V^e siècles)*, Paris, Sirey, col. Histoire du Droit et des institutions de l'Église en Occident, 1958, t. III, p. 412.